

NATIONS UNIES



ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE



CONSEIL
DE SÉCURITÉ

Distr.
GÉNÉRALE

A/33/204

S/12806 ✓

11 août 1978

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE

Trente-troisième session

Point 55 de l'ordre du jour provisoire^x

RAPPORT DU COMITE SPECIAL CHARGE D'ENQUETER

SUR LES PRATIQUES ISRAELIENNES AFFECTANT

LES DROITS DE L'HOMME DE LA POPULATION

DES TERRITOIRES OCCUPES

CONSEIL DE SECURITE

Trente-troisième année

Lettre datée du 9 août 1978, adressée au Secrétaire général par le
représentant permanent de la République arabe syrienne auprès de
l'Organisation des Nations Unies

Au nom du Groupe arabe à l'Organisation des Nations Unies, me référant à la lettre datée du 19 juillet 1978, qui vous a été adressée par le représentant permanent d'Israël (A/33/184-S/12777), j'ai l'honneur de porter à votre connaissance les observations suivantes :

Cette lettre élude la question essentielle, qui est celle de la poursuite par le Gouvernement israélien d'une politique visant à détruire l'identité du peuple palestinien, à lui dénier ses droits inaliénables et à annexer, par tous les moyens, notamment en en modifiant dans certains cas le nom, les territoires arabes occupés, en Palestine et ailleurs. Il convient, à cet égard, de rappeler plusieurs résolutions de l'Assemblée générale qui condamnent la persistance de l'occupation illégale de la Palestine et d'autres territoires arabes par Israël, ainsi que ses violations renouvelées de la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, en date du 12 août 1949 1/.

Je vous prie de bien vouloir faire distribuer la présente lettre comme document officiel du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, au titre du point 55 de l'ordre du jour provisoire.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent de la République
arabe syrienne auprès de l'Organisation
des Nations Unies,

(Signé) Hammoud EL-CHOUFI

^x A/33/150.

1/ Nations Unies, Recueil des Traités, vol. 75, No 973, p. 288.